

Avril 2019

Sommaire

Page 1 :

Retraite
complémentaire :
entrée en vigueur
du malus

Page 2 :

La CSG : une
taxe
proportionnelle
non progressive

Page 2/3 :

Sous indexation
des retraites :
censure du
conseil
constitutionnel

Page 3 :

A découvrir...

Page 4 :

Agenda de la
Commission
permanente des
retraités
Contacts

Retraites complémentaires : entrée en vigueur du malus

Pour mémoire : La nouvelle décote de 10% sur la retraite complémentaire, baptisée « coefficient de solidarité », est entrée en vigueur à compter du 01 janvier 2019. Elle s'applique pendant trois ans sur la retraite Agirc-Arrco aux salariés partant avant l'âge de 62 ans et plus d'un an avant d'avoir acquis le taux plein de calcul de la retraite de base.

Cette mesure, décidée dans le cadre de l'accord de 2015 et qui n'avait pas été signée par notre syndicat, visait à ramener le déficit technique (hors résultats financiers) de l'Agirc-Arrco à 2,3 milliards d'euros en 2020.

Problème, le déficit technique ne serait plus que de 200 millions à horizon 2020 et le résultat net serait quant à lui positif ceci dès 2019 grâce au placement financier des réserves de l'Agirc-Arrco.

Suite à ce redressement anticipé, la CFDT, signataire de l'accord aurait souhaité rediscuter ce point avec le patronat mais les responsables du Medef considèrent que les coefficients fixés dans le cadre du pilotage stratégique de l'Agirc-Arrco ne sont pas négociables et qu'il convient d'attendre la clause de révision en 2021.

Les gestionnaires du régime pensent quant à eux que le système de malus/bonus mis en place ne devrait pas produire les 500 millions d'économie escomptés au vu des assurés exonérés d'office du malus et de ceux qui retardent leur départ pour surcoter le montant de leur retraite complémentaire.

Philippe Pihet, secrétaire confédéral en charge de la retraite négociateur Agirc-Arrco, estime que l'acceptation d'un dispositif de bonus/malus en 2015 était un risque politique pour l'ensemble du système de retraite « l'exécutif risque de dire : pourquoi refusez-vous des abattements que vous avez mis en place à l'Agirc-Arrco ».

De manière générale et du fait du climat d'inquiétude actuel des futurs retraités, il semble néanmoins nécessaire d'appréhender le pilotage stratégique des retraites complémentaires sur une période longue et de ne pas modifier les règles de gestion trop fréquemment...

La CSG : une taxe proportionnelle non progressive

La CSG est devenue au fil des années l'impôt direct le plus performant de France, elle devrait rapporter 115,5 Mds€ à l'Etat en 2019 contre 70 Mds€ pour l'impôt sur le revenu.

Alors pourquoi s'en priver ?

En janvier 2018, une partie des cotisations sociales des actifs a été transformée en CSG, l'impôt a été imputé sur tous les revenus y compris sur les pensions. Les seuils d'exonération ou d'application de la CSG à taux partiel (3,80%) ont néanmoins été maintenus pour les foyers les plus modestes.

Quant à l'augmentation du taux de CSG (de 6,6% à 8,3%), elle a rapporté 4,8 Mds€ à la Sécurité sociale suivant l'estimation officielle.

Cette taxe est vécue comme une injustice puisque si 4,5 millions de retraités ont obtenu une compensation par l'exonération de la taxe d'habitation, 2,5 millions acquittent simultanément les deux taxes.

En septembre 2018, le gouvernement a annoncé un gel de la CSG en 2019 pour les ménages dont le revenu aura augmenté : « une mesure de lissage des effets de seuils » suivant le Premier ministre.

Enfin en décembre 2018, Emmanuel Macron annonçait la suppression de la hausse de la CSG pour les retraités **dont les revenus sont compris entre 1200 et 2000€**. Ces ménages ont dû recevoir un chèque de remboursement en janvier 2019.

Le poids actuel de la CSG alimente fortement le sentiment d'injustice fiscale, cette taxe si elle est proportionnelle étant très peu progressive surtout pour les classes moyennes.

Sous indexation des retraites : censure du conseil constitutionnel

Le gouvernement a décidé de sous-indexer les pensions pendant deux ans pour économiser 5,2 Mds€.

Sans compter des montants de pension de plus en plus bas au moment du départ en retraite, les pensions n'ont pourtant pas été revalorisées en 2018 et ont souffert d'une très faible inflation au cours des années précédentes étant quasiment gelées depuis six ans.

Le conseil constitutionnel a censuré la disposition du gouvernement au titre de 2020, demandant un nouveau passage devant le parlement pour voter l'économie de 2,4 Mds€ sur les pensions.

Sachant que certains parlementaires de la majorité souhaitent une « modulation » des revalorisations en fonction des revenus et du fait du climat social, le chef de l'Etat a proposé en réponse au Grand Débat une mesure de ré indexation sur l'inflation (augmentation de 1,1%) **des retraites inférieures à 2.000 euros à compter du 01.01.2020**.

Il pourra de ce fait repasser devant le parlement comme demandé par le Conseil constitutionnel sans risque de ne pas être suivi par sa majorité.

Encore un effet de seuil, encore une injustice pour une grande partie de la classe moyenne dont l'indexation a été plafonnée à 0,3% !

Cette mesure de ré indexation des retraites inférieures à 2000€, ne pourra satisfaire une grande partie des retraités de la classe moyenne qui sont maltraités depuis le début du quinquennat Macron : hausse de la CSG, non revalorisation des pensions, sous indexation des retraites... Concernant les pensions supérieures à 2000 €, elles ne devraient être ré- indexées sur l'augmentation des prix qu'à compter de 2021.

Les cadres retraités restent attachés au dispositif de solidarité et au système intergénérationnel mais ont payé un trop lourd tribut à la politique de redistribution en faveur des actifs et demeurent opposés aux effets de seuil qu'ils subissent déjà concernant la CSG.

A découvrir...

- Les Quincados : un livre de Serge Gérin

Jamais la catégorie des 45-60 ans n'a été aussi jeune dans sa tête et dans son corps. Les quincados inventent une autre façon de prendre de l'âge sans vieillir...

Le propos de ce livre est de décrire une nouvelle attitude de vie, des femmes et des hommes qui ne fuient pas leur âge mais fuient l'ennui. Et si les seniors donnaient une leçon de jeunesse à leurs cadets ?

- Optibudget : plateforme d'optimisation budgétaire

Cette plateforme d'optimisation budgétaire plébiscitée par un panel de seniors promet de faire économiser 2000€ par an. En achetant en masse pour ses abonnés, elle obtient des rabais (électroménager, transports...), elle renégocie des contrats de mutuelle, envoie des coupons de réduction, donne des conseils sur les dépenses énergétiques...

- Société Assystel : rester beau tout en étant protégé

Cette société, également plébiscitée par un panel de seniors, intègre dans des bijoux le système de téléassistance souvent jugé comme stigmatisant : collier pour femme, ceinture pour hommes...

Agenda de la Commission permanente des retraités

Prochaine réunion de la CPP Retraités : 25 juin 2019

Vous pouvez retrouver tous les comptes rendus des réunions de la commission permanente des retraités sur le site du SNFOCOS www.snfocos.org.

Le « Point retraite » est un support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer, n'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités.

Vos contacts au sein de la Commission

Région Parisienne

Annie Szufa

annie.szufa@orange.fr

Marie Thérèse Houist

mthouist@orange.fr

Christine Fromentin

christine.fromentin@live.fr

Région Centre

Claude Dufour

ruofud2@wanadoo.fr

Région Pays de la Loire

Serge Carfantan

carfantan.serge@numericable.fr

Région PACA

Joseph Genovese

joanag06@aol.com

Jean Louis Bacry

jl.bacry@orange.fr

Henri Bérard

hen.berard@wanadoo.fr

Région Poitou Charentes

Forget Jacques

jacques.forget@9online.fr

Région Aquitaine

Marie Paule Balzan Devulder mpdevulder@yahoo.fr